



plusieurs cheque pour un seul salaire

Par **dan0493**, le **28/07/2009** à **09:55**

Bonjour

voilà, mon employeur me donne systématiquement 3 à 4 chèques pour le paiement de mon salaire est ce légale? quel intérêt a t il à ne pas regrouper mon salaire sur un seul chèque? Merci à celui ou celle qui sera m'éclairer.

Par **Cornil**, le **30/07/2009** à **15:04**

Bonjour "dan0493"

Sur ce forum je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 48h...

Ce n'est pas illégal, mais je ne vois pas l'intérêt effectivement, sauf s'il est en difficulté et qu'il craint que de plus gros chèques soient refusés par sa banque.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on sentf!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)